

Avis voté en séance plénière du 9 octobre 2013

L'extension du plateau continental au-delà des 200 milles marins : un atout pour la France

Déclaration du groupe de la CFE-CGC

Plusieurs rapports du Conseil économique, social et environnemental ont mis en évidence la richesse, tant économique qu'écologique, que représentent les territoires marins et surtout ultramarins pour la France.

L'extension du plateau continental est un dossier complexe où se mêlent les domaines juridique, diplomatique, géophysique, la connaissance du milieu marin et beaucoup d'autres.

Cette complexité n'excuse en rien le manque de réactivité, et c'est un euphémisme de l'État français.

Comment expliquer que certains dossiers n'aient pas été déposés devant la Commission des limites du plateau continental ?

Comment expliquer que la publication de la limite extérieure de nombreux territoires tarde tant ?

L'intérêt économique actuel, et encore plus demain, du sous-sol maritime et des fonds marins, est mis en évidence depuis de nombreuses années.

Mais, comme le souligne justement le rapporteur, leur exploitation nécessite un préalable et une condition.

Un préalable, la connaissance scientifique. Pour appréhender son intérêt économique mais, et surtout, pour connaître la richesse et la fragilité du milieu naturel. De plus, cette recherche sera un élément porteur de croissance et un appel d'air pour les jeunes et les salariés des territoires ultramarins.

Les exemples sont malheureusement trop nombreux où l'activité humaine s'est soldée par une catastrophe écologique. D'où la condition que cette exploitation des fonds marins respecte les principes de développement durable.

La France se doit d'être exemplaire en la matière pour transmettre aux générations futures cette richesse.

Pour la CFE-CGC, cette exemplarité n'aura de sens que si les démarches pour faire reconnaître la France dans ses droits s'accélèrent. On peut, en effet, craindre que la course contre le temps ait déjà débuté, à l'image de la ruée vers l'or, où les premiers arrivés étaient les premiers servis.

Si les avis des experts divergent sur les dates d'épuisement des ressources naturelles terrestres, cet épuisement est inéluctable si notre mode économique ne se modifie pas en profondeur. Certains intérêts privés et certains pays se sont déjà positionnés pour exploiter les fonds marins et sous-marins. Il appartient à notre pays de

ne pas être dépassé, voire dépossédé, alors qu'il est le deuxième espace maritime au monde.

Pour que la recherche scientifique et l'exploitation du plateau continental aient un sens, il convient que la population des territoires ultramarins ne soit pas exclue des retombées attendues, en termes d'emplois mais aussi de richesses produites. Pour la CFE-CGC, l'extension du plateau continental peut être une chance pour le développement économique des territoires ultramarins et leur population, qu'il convient de ne pas laisser passer.

C'est pourquoi, elle soutient les préconisations de l'avis sur ce point.

La CFE-CGC a voté l'avis.